

Public

- § Toute personne désirant créer une entreprise de transport routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris

Prérequis

- § Sans objet

Modalités d'admission

- § Aucune en dehors des prérequis

Durée

- § 140 heures examen compris

Modalités et méthodes pédagogiques

- § Présentiel
- § Alternance de séances de face à face, individualisation, activités en autonomie, simulation, ludo-pédagogie, ...

Qualité des formateurs

- § Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- § Certificat de réalisation
- § Attestation de fin de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



ATTESTATION DE CAPACITE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES VEHICULES < 10 PLACES

Objectifs généraux

- u Se présenter à l'examen en vue de l'obtention de l'Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes et permettre à son détenteur d'être le gestionnaire de transport d'une entreprise de transport routier de personnes utilisant exclusivement des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris

Les plus de la formation



- u Des moyens matériels performants et innovants
- u Une formation active et inter active avec des cas pratiques
- u Remise d'une documentation complète et ciblée
- u Remise du Guide de capacité Professionnelle (guide Celse)

Mode d'évaluation des acquis

- u Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, études de cas, quizz, ...
- u Evaluation finale sanctionnée par le passage d'un examen

Validation

- u Attestation de formation
- u Attestation de fin de formation remise au participant.
- u En cas de réussite à l'examen : Attestation de fin de formation remise au participant comportant les notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen.
- u En cas d'échec : Attestation de suivi de la formation permettant de se présenter à nouveau à l'examen (Cf. Décision du 2 avril 2012 – chapitre VII).
- u Sans niveau spécifique
- u Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- u Equivalences, passerelles, débouchés :
<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1204>
- u Code RS : 1204
- u Code Certif Info : 76873



Agrément

- u Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
§ Vérification du respect des prérequis § Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels § Présentation de la formation § Modalités pratiques § Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
2	Identifier les règles de droit et de fonctionnement de l'entreprise de transport de personnes	24 h 30
§ Personnalité juridique § Obligations du commerçant § Différentes formes d'entreprise § Facturation § Responsabilités civile et pénale		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
<i>Evaluation : QCM</i>		
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
3	Déterminer le cadre réglementaire et juridique des transports routiers de personnes	19 h 00
§ Les institutions administratives et leur rôle § Accès à la profession § Les contrats § Les Sanctions administratives et pénales liées à l'exercice de la profession de transporteur		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
<i>Evaluation : QCM</i>		
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
4	Identifier les principes de la réglementation et de la gestion sociale	27 h 00
§ Réglementation sociale § Formation du contrat de travail § Durée du travail § Rupture du contrat du travail § Règlement des conflits		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
<i>Evaluation : QCM</i>		
N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
5	Déterminer les règles de sécurité liées à la sécurité en circulation et hors circulation	10 h 00
§ Le véhicule § Les équipements spécifiques TPMP § Règles générales de circulation § L'hygiène, la sécurité et l'environnement		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques
<i>Evaluation : QCM</i>		

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
6	Définir les méthodes et outils de gestion financière d'une entreprise de personnes	52 h 00
§ Analyser les coûts de transport, être en mesure d'adapter ses prix de vente § Plan de financement et de trésorerie § Connaître les comptes de résultats § Maîtriser les principales analyses financières qui découlent des comptes § Fiscalité applicable à l'entreprise de transport <i>Evaluation : QCM</i>		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
7	Déterminer les principes de l'exercice de la fonction commerciale	3 h 30
§ Etude du marché § Politique commerciale § Les marchés en TRV <i>Evaluation : QCM</i>		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
8	Bilan et synthèse de la formation	/
§ Bilan § Synthèse § Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
9	Examen	4 h 00
§ Epreuve des QCM (50) § Epreuve de questions à réponses rédigées		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle d'examen 1 candidat par table